



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Travecy

SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 21 février 2020

Date d'affichage : 03 mars 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Élisabeth SUEUR, maire.

Présents : DELAHAYE Jean-Noël, ÉLOI Cécile, ENTEM Jean-Marie, GOURDOUX Christelle, LACROIX Francis, MEUNIER Juliette, PÉNÉ Laurent, SUEUR Élisabeth, VAN ASSEL Florence, VAN HEESWYCK Éric, VUYLSTEKE-PREVOST Édgard

Représentés : JUILLOT François-Xavier par ÉLOI Cécile

Absents : BASTIDE Julia, LHOMME Marie Madeleine

Secrétaire : Monsieur LACROIX Francis

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2020_1 - DETR Demande n° 1 Aménagement de la rue de la Vatroye

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

La commune de TRAVECY souhaite procéder à la réfection complète de la rue de la vatroye en créant notamment des aménagements contribuant à réduire la vitesse des usagers de la route et une mise en accessibilité des cheminements piétons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de 30 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

2020_2 - DETR Demande n° 2 Alarme incendie type IV, mise en conformité et en sécurité de la mairie et du Foyer Rural

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

La commune de TRAVECY souhaite mettre en conformité l'ensemble du système incendie du foyer rural et de la mairie classées en ERP type IV. Une reprise complète de toute l'installation est nécessaire afin de pouvoir installer notamment les sirènes flash obligatoires pour les déficients auditifs dans les toilettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité, de l'Etat pour cette opération, une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, de 60 % du montant HT des travaux.

Le Montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

2020_3 - Demande API: Alarme incendie type IV, mise en conformité et en sécurité de la mairie et du Foyer Rural

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

La commune de TRAVECY souhaite mettre en conformité l'ensemble du système incendie du foyer rural et de la mairie classés en ERP type IV. Une reprise complète de toute l'installation est nécessaire afin de pouvoir installer notamment les sirènes flash obligatoires pour les déficients auditifs dans les toilettes.

Un devis de 6 199 € ht (7 438.80 €ttc) retient l'attention des élus.

Les élus souhaitent alors solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents de :

- ✚ solliciter une subvention du Département de l'Aisne au titre de l'Aisne Partenariat Investissement,
- ✚ préciser que le montant non subventionné sera pris en charge par la Commune.

2020_4 - Contrat d'assurance des risques statutaires

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Mme le Maire expose que :

Pour tous leurs agents, les collectivités sont leur propre assureur en matière de prestations en espèce d'assurance maladie et de couverture sociale globale statutaire (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, maternité, paternité, accident et maladie professionnelle, décès....).

Les collectivités peuvent contracter une assurance couvrant ces risques.

Afin de réaliser des économies d'échelle, en termes de qualité de couverture et de primes d'assurance, les collectivités disposent de la faculté de confier au Centre de Gestion la négociation et la souscription d'un contrat collectif afin de mutualiser les coûts de ces risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide : à l'unanimité,

Article 1: d'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC et CNRACL.

Cette négociation devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

+ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie Professionnelle, CITIS, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office.

+ agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Elle devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2021

Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : de s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins.

2020_5 - Présentation du Rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération:

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activités 2018 de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère présenté lors du conseil communautaire du 09 septembre 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-prend acte de la communication du rapport d'activités 2018 de la CACTLF.

2020_6 - Liste des marchés conclus en 2019

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
11	11+1	12	0	0	0

Conformément à l'article 133 du CMP 2006, abrogé par le décret n°2016-360 applicable au 01/04/2016, le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Il convient donc de lister les marchés supérieurs à 25 000 € HT conclus entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019.

MAPA ≥ 25.000 € HT :

Objet	Montant	Entreprise	Date d'attribution du marché
Aménagement de la rue Pommelotier	57 400 €	CROQUET TP	04 juin 2019
Aménagement de la rue Courlemoine	66 330 €	CROQUET TP	04 juin 2019

Les membres du conseil valident à l'unanimité cet état.

Questions diverses**Travaux :**

- **Aire de jeux :** L'aire de jeux construite sur la place de la gare est accessible depuis fin décembre. Des incivilités ont déjà été constatées (passage de motos sur la structure).

- **Rue de la Vatroye** : Les travaux d'enfouissement ont débuté. Le transformateur est posé. Le choix des candélabres a été arrêté.
 - **Suppresseur** : Mme MEUNIER signale que le conifère présent devant le suppresseur est malade et qu'il doit être abattu. La communauté d'agglomération en sera informée.
- ✚ **Comité Consultatif Action Séniors** : Une réunion s'est tenue le 20 février afin de préparer la sortie annuelle proposée aux anciens de + de 65 ans, elle aura lieu au Chalet de l'étang à Le Quesnoy.
- ✚ **Associations** : Une nouvelle association a été créée à TRAVECY : « Ensemble Faisons la Fête ». Comme les autres associations qui ont leur siège dans le village, cette dernière pourra bénéficier de la mise à disposition de la salle gratuitement une fois par an si elle participe aux manifestations de la commune ou propose aux travecyens des activités, gratuitement, dans l'année.
- ✚ **Coronavirus—Covid 19** : Mme le Maire procède à la lecture du courrier transmis par M le 1^{er} ministre invitant la population à la plus grande et indiquant aux personnes à risque qui présentent les symptômes de l'infection, de ne pas se rendre chez leur médecin ou à l'hôpital mais de composer le 15 pour organisation d'un transport adapté dans les lieux prévus pour les accueillir. Numéro à composer pour toute question : 0800.130.000.
- ✚ **Tenue du bureau de vote pour les élections municipales**

Dimanche 15 mars 2020

	Président	1 ^{er} Assesseeur	2 ^{ème} Assesseeur
8H00 à 10H30	Élisabeth SUEUR <i>Suppléante :</i> <i>Cécile Éloi</i>	Jean-Marie ENTEM	Edgard VUYLSTEKE-PREVOST
10H30 à 13H00		Jean-Noël DELAHAYE	Christelle GOURDOUX
13H00 à 15H30		Laurent PÉNÉ	Florence VAN ASSEL
15H30 à 18H00		Éric VAN HEESWYCK	Francis LACROIX

Dimanche 22 mars 2020

	Président	1 ^{er} Assesseeur	2 ^{ème} Assesseeur
8H00 à 10H30	Élisabeth SUEUR <i>Suppléante :</i> <i>Cécile Éloi</i>	Jean-Marie ENTEM	Marie-Madeleine LHOMME
10H30 à 13H00		Jean-Noël DELAHAYE	Christelle GOURDOUX
13H00 à 15H30		Laurent PÉNÉ	Florence VAN ASSEL
15H30 à 18H00		Éric VAN HEESWYCK	Francis LACROIX

- ✚ **Licence IV** : Mme MEUNIER et M ENTEM demandent de faire un point sur la licence IV. Mme le Maire lui rappelle que la date de fin de validité est en octobre 2020.

- ✚ **Etangs** : M ENTEM souhaite de nouveau réagir concernant le nettoyage effectué aux étangs communaux par la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, dans le cadre du projet de pêche à la mouche. Avec Mme MEUNIER, ils estiment que l'abattage de tous les arbres dénature le site et se posent des questions sur le bien-fondé et l'avenir du projet.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Fait à TRAVECY, les jours, mois et an susdits

Le maire,